



Revue des Sciences Sociales

Numéro 2 | 2026

Numéro thématique | sept. 2026

REA – Impact factor (SJIF) 2026 : 6.746

Date de soumission : 19-05-2026 / Date de publication : 30-09-2026

GOVERNANCE FONCIÈRE ET CONFLITS D'ACCÈS À LA TERRE DANS LES PÉRIPHÉRIES URBAINES DE VÉLINGARA (SÉNÉGAL)

LAND GOVERNANCE AND LAND ACCESS CONFLICTS IN THE URBAN PERIPHERIES OF VÉLINGARA (SENEGAL)

Yaya **DIALLO** – Sécou Omar **DIEDHIOU** – Oumar **SY**

RÉSUMÉ

Dans les villes moyennes du Sénégal, l'urbanisation rapide s'accompagne d'une forte pression sur les périphéries. À Vélingara, une extension urbaine insuffisamment maîtrisée et une gouvernance foncière hybride fragilisent la régulation et alimentent les conflits d'accès au foncier. Cet article analyse les mécanismes d'accès à la terre et les modalités de gouvernance foncière afin d'identifier les facteurs de conflictualité foncière dans les périphéries urbaines de Vélingara. La méthodologie combine revue

documentaire, enquêtes, entretiens et observations de terrain. Les résultats montrent que les modes d'accès au foncier, dominés par l'héritage (36 %) et le don (33 %), engendrent des doubles attributions (33 %), des problèmes d'héritage (26 %) et de délimitation des parcelles (25 %), résolus principalement à l'amiable (44 %) et à la mairie (35 %). L'analyse révèle une faible sécurisation des transactions, expliquant la diversité des conflits et leurs modes de règlement à Vélingara.

Mots-clés : Gouvernance foncière, conflits fonciers, urbanisation périphérique, accès au foncier, Vélingara, Sénégal

ABSTRACT

In Senegal's medium-sized towns, rapid urbanization is placing significant pressure on peripheral areas. In Vélingara, poorly controlled urban expansion and hybrid land

governance undermine regulation and fuel conflicts over land access. This article analyzes land access mechanisms and governance arrangements to identify the factors driving

land-related conflicts in Vélingara's urban peripheries. The methodology combines a literature review, surveys, interviews, and field observations. The results show that land access—dominated by inheritance (36 %) and gifting (33%)—leads to issues such as overlapping allocations (33 %), inheritance

disputes (26 %), and boundary disagreements (25 %), which are primarily resolved through amicable settlements (44 %) or at the town hall (35 %). The analysis reveals a lack of secure transactions, explaining the variety of conflicts and resolution methods found in Vélingara.

Keywords : Land governance, land conflicts, peripheral urbanization, land access, Vélingara, Sénégal

INTRODUCTION

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale réside dans les zones urbaines (ONU-Habitat 2018 : 15). En Afrique, la population urbaine devrait tripler d'ici 2050 (Durand-Lasserve et al. 2015 : 3). Cette croissance replace la question foncière dans les politiques publiques, alors que les agglomérations africaines se développent souvent sans politiques ni investissements adéquats (OCDE 2022 : 9). Ainsi, les mécanismes informels d'accès au foncier, mieux adaptés aux capacités financières des ménages (Gomis 2021 : 4), se généralisent. Les extensions urbaines s'effectuent fréquemment sans planification ni contrôle institutionnel (Eddazi 2011 : 14), révélant les limites d'une gouvernance foncière réduite aux cadres juridiques étatiques. En réalité, la gouvernance foncière en Afrique se caractérise par un pluralisme normatif : coexistence, chevauchement et parfois concurrence entre normes étatiques, coutumières et « normes pratiques » issues des interactions quotidiennes (Diongue et al. 2025 : 21 ; Ka 2017 : 13). Leur articulation dans les pratiques produit une gouvernance foncière hybride, entendue ici comme une articulation pragmatique et négociée entre les règles étatiques, les normes coutumières et les pratiques informelles mobilisées par les autorités communales, les chefs de famille, les intermédiaires et les acquéreurs. Cette gouvernance est régulatrice lorsque les normes sont coordonnées et devient conflictuelle lorsqu'elles sont mobilisées par des acteurs aux intérêts divergents. Elle est particulièrement visible dans les périphéries urbaines, où les réserves foncières restent accessibles tandis que le contrôle institutionnel est faible (Konan et al. 2010 : 29). La faiblesse de la planification, la porosité des frontières entre le légal et l'illégal et la multiplicité des acteurs investis d'un pouvoir foncier font de ces espaces des lieux de

tensions autour de l'appropriation, de la reconnaissance et de la sécurisation des droits fonciers (Diongue et al. 2025 : 23). Ils cristallisent les tensions et conflits pour le contrôle et l'accès au foncier (Yapi-Diahou et al. 2014 : 385). Alors que la littérature a surtout étudié les grandes métropoles comme Dakar (Diongue 2013 : 192), les villes moyennes restent peu explorées, bien qu'elles constituent des relais essentiels de l'urbanisation (Dathus & Tamru 2017 : 179). Leurs périphéries offrent un terrain privilégié pour analyser les effets de la gouvernance sur l'accès au foncier, les occupations informelles et les conflits. Le Sénégal, qui compte 9 922 399 citoyens en 2023 (ANSD 2023 : 51), illustre l'écart entre dispositifs formels et pratiques effectives (Diene 2010 : 97). Malgré la mise en place de plusieurs instruments de régulation, notamment le Fonds de restructuration et de régularisation foncière (FORREF), la Fondation Droit à la Ville (FDV), la Direction de la surveillance et du contrôle de l'occupation du sol (DSCOS) et le Projet cadastre et sécurisation foncière (PROCASEF), l'urbanisation se poursuit souvent à travers des lotissements irréguliers, représentant environ 90 % des lotissements à Bambilor (Cissé 2022 : 23). Les acquéreurs recourent à des intermédiaires et à des arrangements négociés avec les autorités communales (Diongue et al. 2025 : 24 ; Diallo 2025 : 30). Ce décalage contribue à la persistance des occupations irrégulières et à la multiplication des conflits (Ka 2017 : 13). La ville de Vélingara, avec 45 428 habitants (ANSD 2023 : 89), s'insère dans un espace transfrontalier marqué par la proximité de la Gambie, de la Guinée-Bissau et de la Guinée. Elle connaît une forte demande en terrains, satisfaite par des cessions foncières familiales souvent informelles. Cette urbanisation peu planifiée a favorisé l'émergence de quartiers périphériques à habitat spontané et à conflits

fonciers multiples. Dès lors, la question principale est la suivante : comment la coexistence de plusieurs règles et acteurs influence-t-elle les modes d'accès au foncier et les occupations informelles dans les périphéries urbaines de Vélingara, et dans quelle mesure ces mécanismes

produisent-ils ou régulent-ils les conflits fonciers ? Cet article vise à identifier les principaux modes d'accès au foncier, les facteurs des occupations informelles et les conditions dans lesquelles la coexistence de normes et d'acteurs contribue à la production ou à la régulation des conflits fonciers.

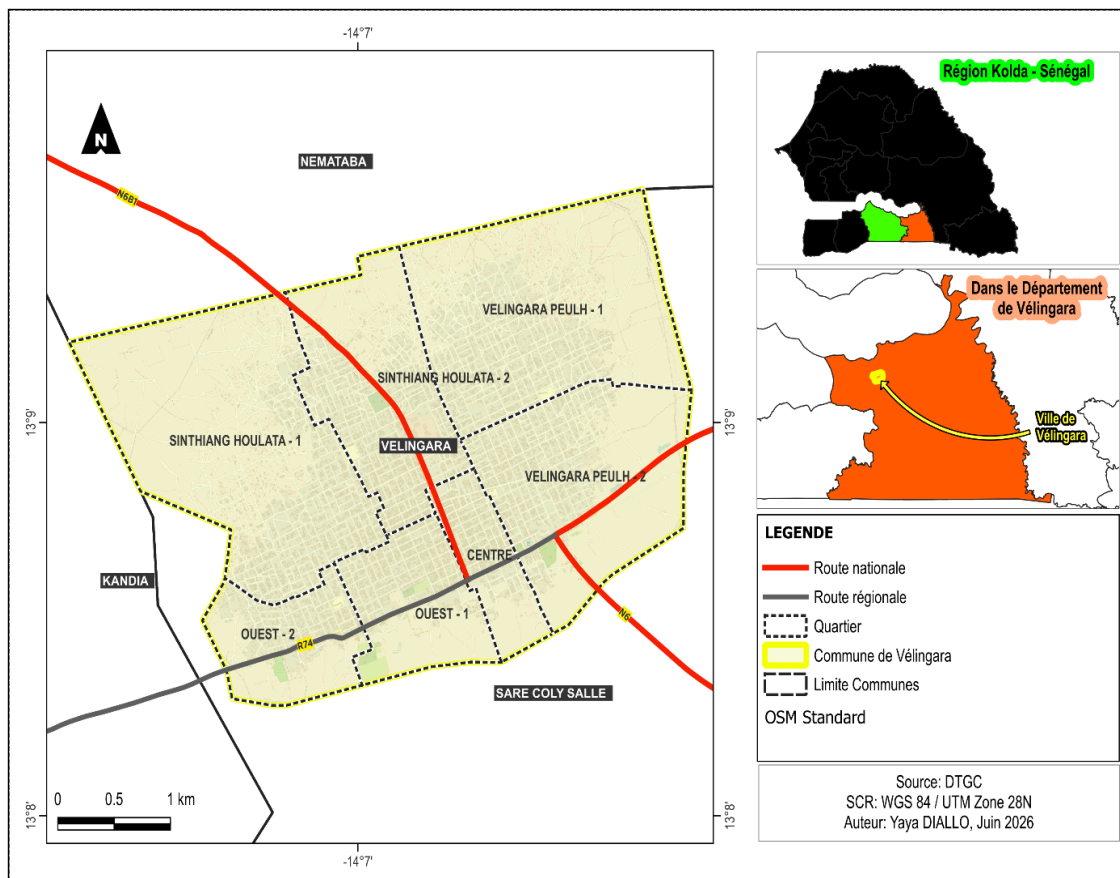
1. DONNÉES ET MÉTHODES

1.1. Présentation de la zone d'étude

La ville de Vélingara, chef-lieu du département, est située le long de la route nationale n° 6, à environ 95 km de Tambacounda et à 123 km

de Kolda. Elle est limitée au nord par les communes de Nématoba et de Kandia, à l'est par Saré Coly Salé et Nématoba, au sud par Saré Coly Salé, et à l'ouest par les communes de Kandia et Saré Coly Salé (Fig. 1).

Fig. 1 : Situation géographique de la zone d'étude



Cette ville moyenne combine une forte demande foncière, des réserves accessibles et un encadrement institutionnel limité. Ses périphéries, historiquement régies par des arrangements coutumiers, sont marquées par

de multiples acteurs et des normes concurrentes (coutumières, étatiques, pratiques). Ainsi, elles deviennent des lieux privilégiés pour observer la production des conflits fonciers.

1.2. Méthodologie

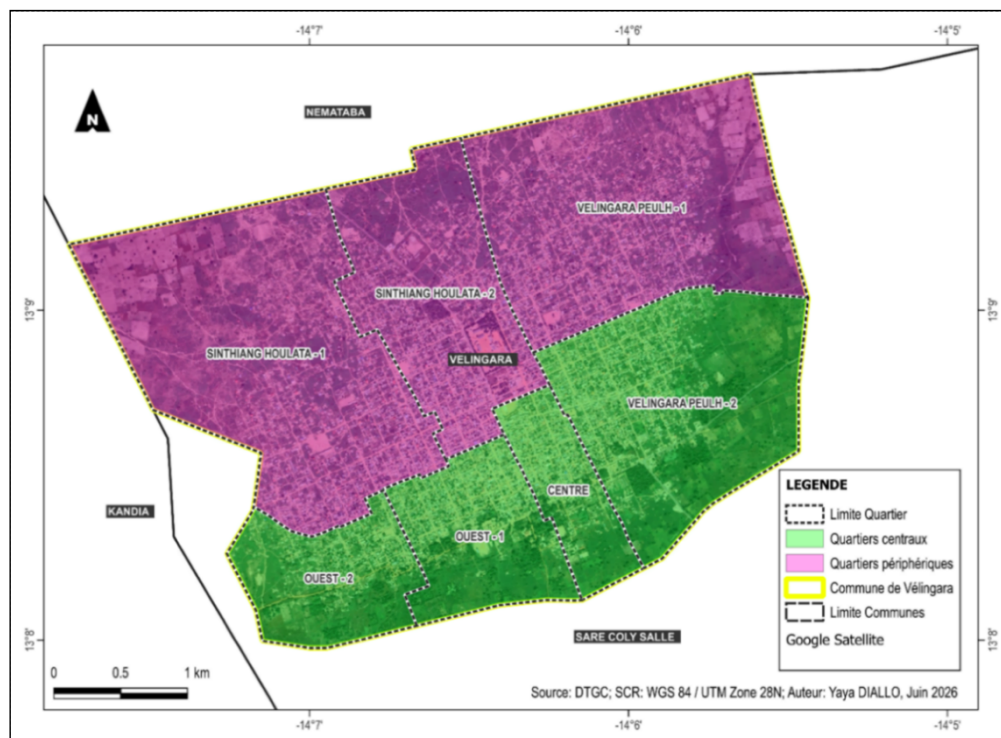
1.2.1. Sources et collecte des données

La recherche combine revue documentaire et enquête de terrain. La revue distingue deux ensembles : des travaux sans limite chronologique sur les fondements historiques, juridiques et institutionnels du foncier au Sénégal, et des publications parues entre 2010 et 2025 sur l'urbanisation, la gouvernance foncière et les conflits dans les périphéries urbaines. Les recherches ont mobilisé Google Scholar, Cairn, Persée et des portails institutionnels d'ONU-Habitat, de la Banque mondiale, du ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires (MUCTAT) et de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Articles, thèses, mémoires, rapports et études techniques ont été retenus selon leur pertinence, leur qualité méthodologique, leur ancrage empirique ou théorique et leur accessibilité. L'enquête de terrain s'est déroulée du 21 mai au 28 juin 2026, avec l'appui de quatre étudiants en master de géographie sensibilisés aux objectifs, à l'éthique et à l'administration du questionnaire. Un questionnaire de 26 questions, prétesté auprès de 15 ménages, a été administré dans les trois quartiers étudiés. Il portait sur l'accès au foncier, les occupations informelles, les conflits et leurs mécanismes de prévention et de résolution.

Les entretiens, menés en français, wolof, pular ou dans la langue préférée des répondants, ont été traduits au besoin. Les données qualitatives proviennent d'entretiens semi-directifs avec des acteurs institutionnels, coutumiers et sociaux de la gouvernance foncière. Les questionnaires incomplets ont été écartés après relances et remplacement des ménages absents par des ménages voisins comparables. Le protocole prévoit deux relances maxima, puis un remplacement par le voisin immédiat aux caractéristiques similaires (composition familiale, catégorie socio-professionnelle). Sur 314 ménages, 37 substitutions (12 %) ont été réalisées, introduisant un biais potentiel de sur-représentation des catégories partageant des profils socio-économiques comparables.

1.2.2. Sélection et justification de la zone d'enquête

L'étude porte sur trois quartiers périphériques, situés à l'interface entre espaces urbains et ruraux (Fig. 2). Leur choix s'explique par leur extension résidentielle récente, la forte pression foncière, la diversité des modes d'accès et la coexistence d'acteurs multiples. Ils offrent un terrain pertinent pour analyser les liens entre croissance urbaine, accès au foncier, occupations informelles et conflits fonciers.

Fig. 2 : Localisation des quartiers d'étude

1.2.3. Échantillonnage des ménages

La population enquêtée comprend 1 738 ménages dont 515 à Sinthiang Houkata 1, 818 à Sinthiang Houkata 2 et 405 à Vélingara Peulh

(ANSD 2023 : 232). La taille de l'échantillon a été déterminée par la formule applicable à une population finie, exprimée comme suit :

$$n = \frac{N \cdot p \cdot (1-p)}{Z^2 \cdot p \times (1-p) + (N-1) \cdot e^2}$$

Avec **n** : taille de l'échantillon ; **N** : taille de la population mère, soit le nombre total de ménages dans les trois quartiers (1 738 ménages) ; **Z** = 1,96 est la valeur critique pour un niveau de confiance de 95 %, couramment utilisé en sciences sociales pour concilier précision et faisabilité opérationnelle ; **p** : proportion estimée du caractère étudié dans la population. En l'absence d'information a priori,

nous avons retenu $p = 0,5$. Cette valeur maximise $p \times (1-p)$ et donc la taille de l'échantillon, garantissant une marge d'erreur maîtrisée quelle que soit la proportion réelle ; **e** est la marge d'erreur fixée à 5 %, soit $e = 0,05$. Cette marge d'erreur permet d'obtenir des estimations suffisamment précises pour les analyses envisagées. En appliquant ces valeurs, le calcul s'est déroulé comme suit :

$$\begin{aligned} \text{Calcul de } Z^2 & ; Z^2 = (1,96)^2 = 3,8416 \\ \text{Calcul de } p \times (1-p) & ; p \times (1-p) = 0,5 \times (1-0,5) = 0,5 \times 0,5 = 0,25 \\ \text{Calcul du numérateur} & = N \times Z^2 \times p \times (1-p) = 1738 \times 3,8416 \times 0,25 = 1738 \times 0,9604 = 1\,669,17 \\ \text{Calcul du dénominateur} & = Z^2 \times p \times (1-p) + (N-1) \times e^2 = 3,8416 \times 0,25 + (1738-1) \times (0,05)^2 \\ & = 0,9604 + 1737 \times 0,0025 = 0,9604 + 4,3425 = 5,3029 \\ \text{Calcul de } n & : \frac{1669,17}{5,3029} = 314 \end{aligned}$$

La taille de l'échantillon a été arrondie à 314 ménages, puis stratifiée par quartier selon la formule suivante :

$$n_i = \frac{N_i \times n}{N}$$

n_i : nombre de ménages à enquêter ; N_i : nombre de ménages dans le quartier i ; n : taille totale de l'échantillon (314 ménages) ; N :

nombre total de ménages des quartiers étudiés (1 738). L'application numérique a permis d'obtenir les résultats suivants (Tabl. I).

Tabl. I : Répartition proportionnelle de l'échantillon par quartier

Quartiers	Nombre de ménages (N_i)	Intervalle d'incertitude	Quotas/quartier (n_i)
Sinthiang Houkata 1	515	5 %	93
Sinthiang Houkata 2	818	5 %	148
Vélingara Peulh	405	5 %	73
Total	1738		314

Source : ANSD (RGPH-5), 2023 ; calculs des auteurs, 2026

À l'intérieur de chaque quartier, les ménages ont été sélectionnés par échantillonnage aléatoire systématique (pas de 4), assurant une répartition régulière du questionnaire dans les trois quartiers.

(Tabl. II). La sélection, raisonnée, a visé la diversité des profils et des positions dans le système foncier. Ce nombre d'entretiens a été jugé suffisant au regard de la couverture des catégories d'acteurs et de l'atteinte d'une saturation empirique.

1.1.4. Sélection des acteurs et entretiens

En complément, 30 entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès d'acteurs impliqués dans la gouvernance foncière

Tabl. II : Répartition des acteurs enquêtés et nature des informations recueillies

Catégorie d'acteurs	Effectif interrogé	Principales informations documentées
Mairie	1	Procédures de lotissement, critères d'attribution des parcelles, difficultés de gouvernance foncière, conflits, etc.
Urbanisme	1	Normes d'urbanisme, plans de lotissement, difficultés d'aménagement de la périphérie.
Cadastre	1	Délimitation des parcelles, plans cadastraux, immatriculation, application des lotissements, etc.
Domaines	1	Attribution des parcelles, immatriculation, enregistrement des droits, sécurisation foncière, etc.
Préfet	1	Contrôle de légalité des délibérations foncières, suivi des lotissements, coordination institutionnelle, etc.
Délégués et chefs de quartiers	6	Transactions foncières, occupations des terres, médiation, conflits fonciers, etc.
Démarcheurs	3	Modalités de cession et d'acquisition des parcelles, fixation des prix, mise en relation des acteurs, pratiques informelles, etc.
Chefs coutumiers	3	Modes coutumiers d'accès au foncier, cession des terres, sécurisation des droits, conflits de propriété, évolution des pratiques coutumières face à l'urbanisation, etc.
Femmes	3	Conditions d'accès au foncier, contraintes socio-culturelles et juridiques, modes d'acquisition, niveau de sécurisation des droits, etc.
Sans-terres	5	Contraintes d'accès au foncier, stratégies d'acquisition, effets de la spéculation foncière, conflits, etc.
Jeunes urbains	5	Difficultés d'accès aux parcelles, perception des procédures d'attribution, recours au marché informel, besoins en logement, etc.
Total	30	

Source : Auteurs, 2026.

Les entretiens ont documenté les modalités d'accès au foncier, les procédures de lotissement et d'attribution des parcelles, les rôles des institutions et des autorités coutumières, ainsi que les causes et les modes de règlement des conflits fonciers.

1.2.5. Observations et données spatiales

Des observations directes ont été réalisées dans les trois quartiers du 29 mai au 16 juin 2026, documentant les négociations de cession, les opérations de bornage, les conflits d'occupation et les interactions entre ménages, démarcheurs, chefs de quartier et agents communaux. Les données spatiales, issues d'images satellitaires, ont permis de réaliser les cartes.

1.2.6. Traitement et méthode d'analyse

Les données quantitatives ont été collectées au moyen de l'application KoboCollect, puis exportées vers Microsoft Excel. Celles qualitatives ont été traitées par codage thématique manuel. Le traitement cartographique et la production des cartes ont été réalisés à l'aide du logiciel ArcGIS.

1.2.7. Limites et considérations éthiques

Cette recherche présente des limites liées à l'échantillonnage restreint à trois quartiers, aux biais de sélection possibles et aux difficultés de vérification des transactions informelles. Pour les atténuer, les données ont été

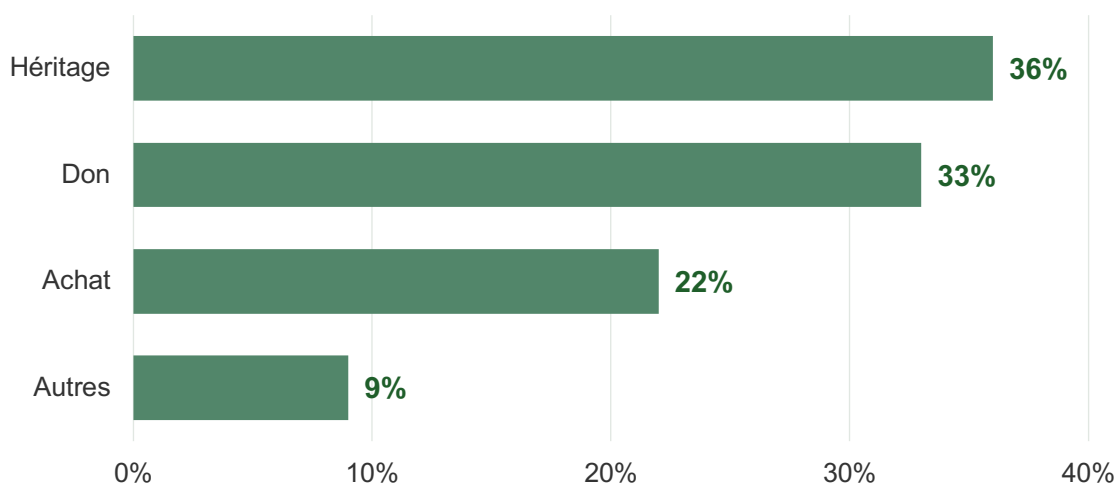
croisées avec les entretiens et les observations. Sur le plan éthique, les participants ont été informés, leur consentement recueilli, et les données traitées de manière confidentielle et anonyme. Les résultats issus de cette démarche méthodologique sont présentés et analysés dans la section suivante.

2. RÉSULTATS

2.1. Les modes d'accès au foncier dans les périphéries urbaines

L'accès au foncier constitue un enjeu majeur dans les quartiers périphériques de Vélingara, où les ménages mobilisent des pratiques coutumières, des mécanismes marchands et des procédures administratives (Fig. 3).

Fig. 3 : Répartition des ménages (%) selon les modes d'accès à la propriété foncière



Source : Enquête de terrain, 2026

La fig. 3 montre que l'accès au foncier repose principalement sur l'héritage (36 %), le don (33 %) et l'achat (22 %). L'héritage et le don concernent surtout les ménages anciens et les familles autochtones, disposant de réseaux familiaux établis. L'achat est souvent utilisé par les nouveaux résidents et les ménages migrants, rarement titulaires de droits coutumiers, et par les ménages à revenu élevé, capables de négocier et de sécuriser leurs transactions. M. Sadio, chef coutumier, explique bien cette évolution : *Chez nous, les terres se transmettent d'abord par héritage. Les terres familiales restent le principal moyen d'accès au foncier. Toutefois, aujourd'hui, avec la croissance urbaine et l'éclosion des familles au centre-ville, beaucoup de personnes achètent des parcelles. C'est ce qui explique la monétarisation du foncier, constatée ces dernières décennies.*

Ce témoignage illustre la monétarisation progressive du marché foncier. M. Ba, agent au service départemental de l'urbanisme, confirme

cette évolution : *L'héritage et les cessions familiales restent importants, surtout dans les quartiers anciens. Mais dans les nouvelles extensions, ce qu'on observe, c'est surtout des achats, souvent en dehors des procédures officielles. Les gens viennent, négocient directement avec les familles ou avec des démarcheurs, et construisent sans attendre les lotissements. Pour nous, c'est un défi : comment réguler ces transactions, comment les reconnaître, comment éviter les conflits ? La monétarisation est réelle, mais elle pose la question de la sécurité foncière et de l'équité d'accès au sol.*

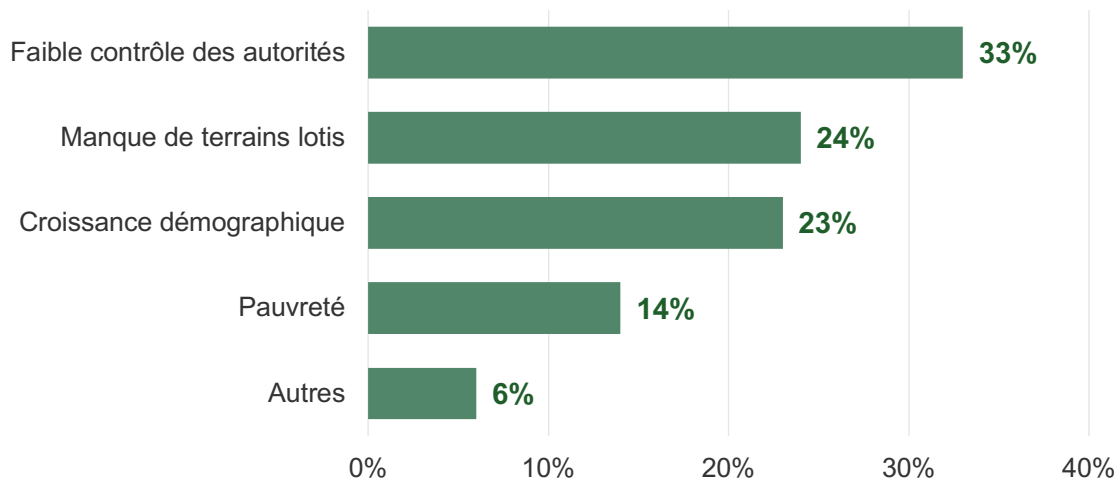
La catégorie « Autres » (9 %) regroupe des modes d'accès moins fréquents (prêt de terrains, échanges fonciers, attribution de parcelles), témoignant la diversité des pratiques foncières locales et de la complexité de leur encadrement institutionnel. Ces modes d'accès s'inscrivent dans une urbanisation rapide et incontrôlée, marquée par la multiplication des occupations informelles à la périphérie.

2.2. Les occupations foncières informelles et les limites de la gouvernance foncière dans les périphéries de Vélingara

La croissance urbaine de Vélingara s'accompagne d'un développement de pratiques foncières informelles, jugées

fréquentes par 59 % des ménages enquêtés. Leur émergence résulte de la combinaison de facteurs structurels, institutionnels et socio-économiques (Fig. 4).

Fig. 4 : Répartition des ménages (%) selon les facteurs favorisant l'occupation foncière informelle



Source : Enquête de terrain, 2026

Les ménages identifient comme principaux facteurs favorisant les occupations foncières informelles le faible contrôle exercé par les exécutifs territoriaux et les autorités administratives et techniques (33 %), le déficit de terrains lotis (24 %) et la croissance démographique (23 %). Cette dernière accroît la demande en terrains constructibles, tandis que l'offre foncière réglementée insuffisante favorise les occupations d'espaces non lotis. Cette situation est aggravée par le faible contrôle des autorités. La pauvreté des ménages (14 %) limite leur capacité à acquérir des parcelles viabilisées et les oriente vers l'informalité. Par ailleurs, les lenteurs administratives, la spéculation foncière et la méconnaissance des procédures (6 %) entretiennent l'insécurité foncière et fragilisent la gouvernance locale. M. Sow, représentant des services techniques, souligne : *Dans les quartiers périphériques de Vélingara, beaucoup de ménages acquéreurs de parcelles construisent avant même la fin des procédures de lotissement. Les contrôles sont insuffisants et les services techniques ne peuvent pas suivre le rythme de l'urbanisation, faute de ressources humaines, financières et matérielles suffisantes. Il en résulte un*

déficit d'aménagement et d'équipement de ces quartiers en services essentiels.

Ce diagnostic est partiellement corroboré par les ménages qui mettent davantage l'accent sur les contraintes d'accès au foncier et l'urgence de se loger. M. Badji, résident de Sinthiang Houlata 2, explique : *Nous savons qu'il faudrait attendre les lotissements. Toutefois, les procédures sont trop longues et les parcelles officielles trop chères pour la plupart des ménages. De ce fait, quand on trouve un terrain à un prix abordable, on préfère construire vite, même si ce n'est pas encore régulé, pour ne pas perdre l'opportunité. D'ailleurs, les contrôles, on les voit peu. L'essentiel pour nous, c'est de se loger et protéger sa famille.*

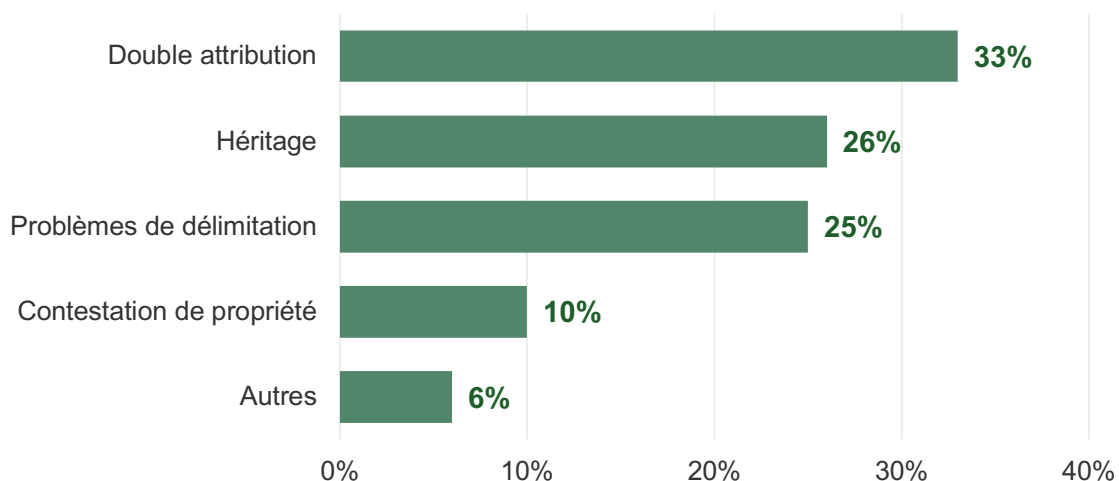
La confrontation de ces deux discours révèle une divergence de perspectives : du côté des services techniques, l'accent est mis sur le déficit de contrôle et de moyens ; du côté des ménages, sur la nécessité de contourner des procédures perçues comme lentes et coûteuses. Ces occupations avant lotissement produisent des contestations de limites et compliquent la mise en œuvre des opérations de lotissement, favorisant l'émergence et la multiplication des conflits fonciers.

2.3. Les conflits fonciers et les limites des mécanismes de gouvernance

À Vélingara, la coexistence de systèmes de régulation foncière multiples contribue à l'émergence de diverses formes de conflits (figure 5). Le système coutumier (transmission familiale, autorité des chefs de lignage) coexiste avec le système communal (attributions via délibérations et lotissements), le système administratif et cadastral (enregistrement, immatriculation), le système marchand (démarcheurs, transactions informelles) et le système judiciaire (litiges). Les collectivités territoriales assurent la planification locale, la

gestion des lotissements et l'affectation de certaines terres. Le service des Domaines administre le domaine national et instruit les procédures d'affectation. Le Cadastre identifie, délimite et représente techniquement les parcelles, tandis que l'Urbanisme veille à la conformité des lotissements et des constructions. La Préfecture exerce un contrôle administratif et valide certains actes des collectivités. Les autorités coutumières reconnaissent les droits issus de l'histoire familiale et facilitent les transactions locales. Les juridictions tranchent les litiges fonciers (Fig. 5). Ces systèmes interviennent parfois de manière complémentaire, mais se chevauchent et se contredisent souvent, favorisant les doubles attributions et les conflits.

Fig. 5 : Répartition des ménages (%) selon les raisons des conflits fonciers



Source : Enquête de terrain, 2026

Les doubles attributions de parcelles (33 %), les conflits successoraux (26 %) et les problèmes de délimitation des parcelles (25 %) constituent les principales causes déclarées des conflits fonciers par les ménages. Ces résultats révèlent quatre dimensions du conflit : institutionnelle (déficit de coordination entre acteurs), technique (insuffisances de bornage et de gestion cadastrale), sociale (rivalités familiales, coexistence des règles coutumières et du droit moderne) et structurelle (effets de la croissance urbaine et de la pression foncière). Un agent du cadastre explique ces doubles attributions : *Nous sommes régulièrement confrontés à des situations où une même parcelle est revendiquée par plusieurs*

personnes. Ces situations résultent souvent d'affectations ou de ventes réalisées sans accord entre les autorités coutumières, les collectivités territoriales et les services techniques intervenant dans les opérations de lotissement. Cette absence de concertation et de partage d'informations entre ces acteurs favorise les doubles attributions, qui aboutissent souvent à des conflits.

Du côté des ménages, le discours met davantage l'accent sur les conséquences concrètes de ces dysfonctionnements. Mme Diao, acquéreuse à Sinthiang Houlata 1, raconte : *On a acheté le terrain, on a payé, on a commencé à construire. Après, une autre famille est venue dire que c'était leur terre. Le*

cadastre, on ne les voit que quand il y a un problème. Nous, on a perdu de l'argent, on a peur de continuer la construction.

Un jeune sans-terre de Vélingara Peulh ajoute : Les parcelles, on les voit se vendre, mais nous, les jeunes, on n'a pas les moyens d'y accéder. Quand il y a un conflit, ce sont toujours les mêmes qui perdent : ceux qui n'ont pas de titre, pas de relation, pas d'argent.

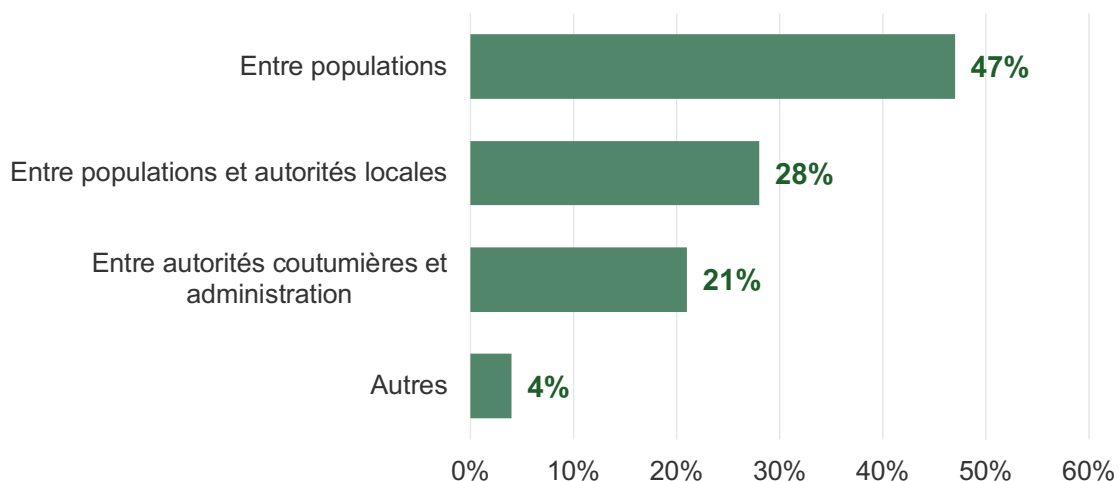
La confrontation de ces discours révèle des expériences contrastées : les agents institutionnels identifient des problèmes techniques et procéduraux, tandis que les ménages et les sans-terres y voient des sources d'insécurité foncière, de perte financière et d'inégalité d'accès. La catégorie « Autres »

(6 %) regroupe des situations plus spécifiques (ventes multiples, falsification de documents), qui fragilisent la sécurité des droits et renforcent les inégalités, particulièrement au détriment des groupes.

2.4. Une conflictualité foncière structurée par la pluralité des acteurs et les chevauchements institutionnels

Dans les quartiers périphériques de Vélingara, les conflits fonciers opposent différentes catégories d'acteurs aux responsabilités et intérêts souvent contradictoires (Fig. 6).

Fig. 6 : Répartition des ménages (%) selon les acteurs impliqués dans les conflits fonciers



Source : Enquête de terrain, 2026

Les résultats de la fig. 6 montrent que les conflits fonciers opposent principalement les populations entre elles (47 %), c'est-à-dire les ayants droit, les acquéreurs, les héritiers et les voisins revendiquant des droits concurrents sur une même parcelle, et impliquent aussi les autorités locales (28 %) et coutumières (21 %). Cette configuration traduit la multiplicité des acteurs intervenant dans la gouvernance foncière et la complexité de leurs interactions. Les conflits entre particuliers sont généralement liés à l'insuffisance des mécanismes de sécurisation, à la spéculation, aux conflits familiaux, à la pression démographique et à la valeur croissante des terrains. Ceux impliquant les autorités administratives traduisent des difficultés de coordination entre institutions publiques et

autorités coutumières. La catégorie « Autres » (4 %) regroupe les démarcheurs fonciers, les géomètres, les services techniques déconcentrés, qui, malgré leur faible représentation, jouent un rôle important dans les transactions, le bornage et le contrôle de l'occupation de l'espace. Cette pluralité d'acteurs sur la scène foncière est confirmée par M. Ba, chef de quartier : *Lorsqu'un conflit éclate, plusieurs acteurs interviennent successivement, notamment les familles, les chefs coutumiers, les délégués de quartier, la mairie et, par moment, le préfet. Cette pluralité d'intervenants complique la résolution des conflits fonciers compte tenu des intérêts et objectifs contradictoires.*

Au-delà de cette diversité, les interactions sont marquées par des rapports de pouvoir et des

conflits de compétence : tensions entre mairie et autorités coutumières (cessions hors des procédures communales), divergences entre services techniques (urbanisme, cadastre) et décisions coutumières, conflits entre commune et administration territoriale (préfecture, services

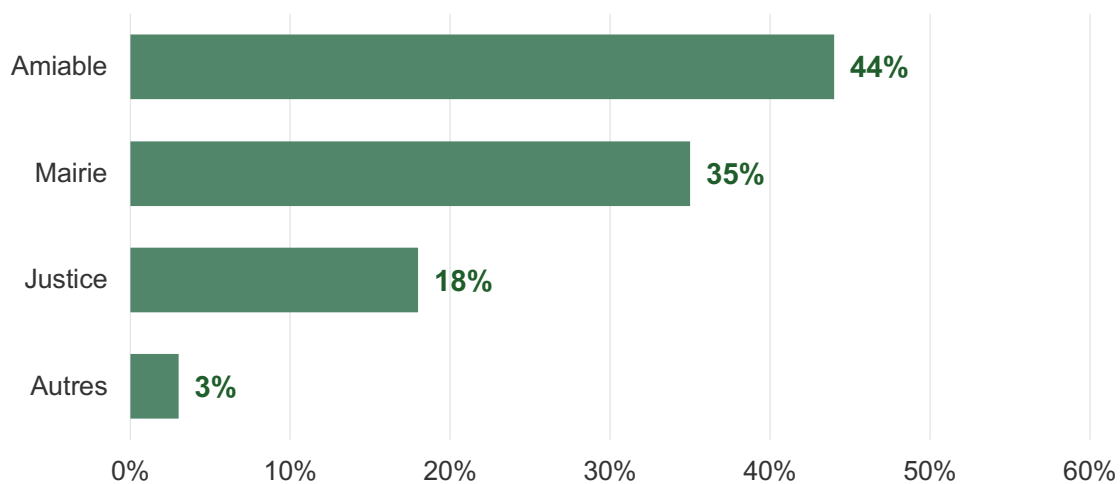
départementaux) autour de la validation des délibérations foncières et du contrôle de légalité. Les stratégies de contournement des acquéreurs, qui sollicitent plusieurs instances pour obtenir une décision favorable, prolongent les litiges et fragilisent la gouvernance foncière.

2.5. Une résolution des conflits privilégiant les mécanismes de proximité

Les conflits fonciers constituent un obstacle au développement et à l'aménagement des quartiers périphériques de Vélingara. Face à

cette situation, les acteurs mobilisent plusieurs mécanismes de prévention, de gestion et de résolution (Fig. 7).

Fig. 7 : Répartition des ménages (%) suivant les modes de résolution des conflits



Source : Enquête de terrain, 2026

Les résultats de la fig. 7 montrent que les règlements à l'amiable (44 %), les interventions de la mairie (35 %) et le recours à la justice (18 %) constituent les principaux mécanismes de résolution des conflits fonciers. Le « règlement à l'amiable » recouvre la médiation, la conciliation et l'arbitrage, modes jugés plus rapides, moins coûteux et adaptés aux réalités locales. La médiation communautaire est assurée par les chefs coutumiers, les délégués de quartier, les notables et les autorités religieuses, qui favorisent le dialogue avant toute saisine administrative ou judiciaire. La mairie participe à l'examen des litiges via ses services techniques et la commission domaniale, mais son action reste limitée par l'insuffisance des moyens et la faible coordination avec les autres acteurs. Le recours limité à la justice (18 %) s'explique par le coût, la durée des procédures, la

préférence pour les autorités coutumières, la volonté de préserver les relations familiales et la difficulté d'accès à l'information juridique. Le chef de quartier de Sinthiang Houlat 2 confirme : *Je suis chef de ce quartier depuis 6 ans. Pour la résolution des conflits fonciers, nous privilégions toujours le dialogue et le compromis avant d'aller devant le tribunal. En plus, la justice prend du temps, coûte cher et laisse souvent des rancœurs entre les familles. Lorsque les chefs coutumiers, les délégués de quartier et les notables parviennent à un accord, chacun l'accepte plus facilement et la cohésion sociale est préservée.*

La médiation répond donc aussi à la volonté de préserver les relations sociales et la cohésion communautaire. Toutefois, elle présente des limites liées aux rapports de pouvoir, à la pression sociale, au favoritisme, à l'exclusion des femmes et

des jeunes et à l'absence de formalisation des accords. La catégorie « Autres » (3 %) regroupe des mécanismes moins fréquents (intervention du préfet, services déconcentrés, commissions ad hoc) lorsque la médiation locale échoue, renforçant la coordination institutionnelle et la crédibilité des mécanismes de résolution. La résolution des conflits repose ainsi sur une gouvernance hybride, dont l'impact reste freiné par des insuffisances de coordination et de sécurisation des droits fonciers.

3. DISCUSSION

3.1. Une gouvernance foncière pluraliste à l'épreuve de l'expansion urbaine

Les résultats confirment que l'accès au foncier dans les périphéries urbaines de Vélingara repose sur une gouvernance pluraliste, combinant mécanismes coutumiers, pratiques marchandes et dispositifs administratifs. À Vélingara, ce pluralisme ne se réduit pas à une simple coexistence de normes, mais à une articulation négociée entre plusieurs sources de légitimité. L'héritage et le don demeurent les principaux modes d'accès à la propriété, confirmant les observations faites dans d'autres périphéries sénégalaises, notamment à Kolda et à Joal-Fadiouth, où les réseaux familiaux continuent de structurer l'accès au foncier (Diallo 2026 : 782). Vélingara ressemble à Kolda par son statut de ville secondaire de Casamance, sa croissance urbaine, la faiblesse de l'offre foncière aménagée et le maintien des droits familiaux. Toutefois, elle s'en distingue par sa position frontalière, le poids plus marqué des arrangements coutumiers et informels et la capacité limitée de ses institutions locales. Des dynamiques similaires sont observées au Togo et en Côte d'Ivoire, où les autorités coutumières conservent un rôle important malgré l'extension du marché foncier et l'intervention croissante des institutions publiques (Bawa 2017 : 152 ; Hetcheli et al. 2018 : 16). À Vélingara les chefs coutumiers conservent une forte légitimité sociale dans la reconnaissance des droits hérités et la médiation des conflits, tandis que la mairie dispose d'une légitimité institutionnelle dans les opérations de lotissement et la régulation administrative. Aucun acteur ne détient un contrôle exclusif du foncier : le pouvoir coutumier domine la reconnaissance

sociale des droits, alors que l'autorité municipale maîtrise les procédures officielles. Cette articulation, parfois conflictuelle, explique les chevauchements de compétences et les difficultés de sécurisation foncière. Ces résultats rejoignent les analyses de Konan et al. (2018 : 34) sur la coexistence de systèmes de légitimation foncière favorisant la spéculation et le désordre urbain à Abidjan. Comme l'ont également souligné Nyassogbo (2010 : 108) et Konan et al. (2018 : 27), l'insuffisance des opérations de lotissement, la faiblesse du contrôle et la progression des transactions informelles contribuent à renforcer les occupations irrégulières et les tensions foncières. Ainsi, à Vélingara, l'expansion urbaine ne remplace pas les mécanismes coutumiers par les procédures administratives, mais multiplie plutôt les acteurs, les normes et les procédures d'accès à la terre. Cette pluralité est régulatrice lorsqu'elle repose sur la coordination, mais devient conflictuelle en cas de chevauchements ou de défaut de partage de l'information.

3.2. Les occupations informelles comme révélateurs des limites de la gouvernance foncière

Les facteurs perçus comme favorisant l'informalité dans les périphéries de Vélingara sont principalement le faible contrôle des autorités, l'insuffisance des terrains lotis et la croissance démographique. Des situations comparables ont été observées dans les périphéries de Kolda et d'Oussouye, où respectivement 50 % et 78,7 % des occupations ne disposent pas de titre de propriété ou de permis d'occuper (Solly et al. 2020 : 417 ; Coly 2020 : 57). Ces pratiques traduisent les difficultés des institutions locales à produire une offre foncière aménagée en adéquation avec la demande croissante et à assurer un suivi efficace de l'expansion urbaine, confirmant les constats de Djiré et Traoré (2008 : 8) au Mali. Toutefois, l'informalité foncière à Vélingara ne saurait être réduite à une simple conséquence des défaillances institutionnelles. Elle constitue aussi une stratégie des ménages pour accéder au foncier face à une offre réglementée insuffisante. Les ménages combinent stratégiquement transactions informelles, cessions coutumières et recours partiel aux dispositifs officiels (lotissements, régularisation) pour sécuriser leur accès au sol, en fonction de leurs ressources, de leur statut et de leurs réseaux sociaux. Comme l'ont montré plusieurs travaux, les

pratiques informelles peuvent représenter des modes d'accès socialement reconnus participant à la production ordinaire de la ville (Diallo 2026 : 780). À Vélingara, cette production s'effectue souvent selon une séquence progressive : une cession familiale ou une transaction informelle permet d'abord l'accès à la parcelle, suivie de son occupation et de la construction. La spécificité de Vélingara tient à la combinaison de son statut de ville moyenne en croissance, de sa position transfrontalière, du poids des structures familiales dans l'accès à la terre et des capacités limitées des institutions locales. Les occupations informelles résultent de l'interaction entre contraintes institutionnelles et stratégies sociales d'accès au foncier. À l'instar des observations faites dans plusieurs villes ouest-africaines (Nyassogbo 2010 : 108 ; Konan et al. 2018 : 27), à Vélingara l'informalité contribue à renforcer les incertitudes foncières, les conflits d'usage et les difficultés d'aménagement.

3.3. Les conflits fonciers au croisement des défaillances de coordination et des stratégies des acteurs

Les conflits d'accès au foncier sont principalement liés aux doubles attributions de parcelles, aux litiges successoraux et aux problèmes de délimitation foncière, confirmant les travaux de Diongue (2013 : 267) et Diène (2010 : 78) sur la pluralité des acteurs dans la gouvernance foncière en Afrique. À Vélingara, cette pluralité devient problématique lorsque les dispositifs de circulation de l'information et de coordination des décisions sont insuffisants. La pluralité des acteurs devient génératrice d'insécurité lorsque leurs compétences sont mal articulées, que l'information foncière circule imparfaitement et que plusieurs autorités peuvent produire des décisions concurrentes sur un même espace. Ces dysfonctionnements favorisent plusieurs formes de doubles attributions : coexistence d'une cession coutumière et d'une affectation administrative sur une même parcelle, revente d'une parcelle déjà cédée, attribution concurrente par la mairie et par un détenteur de droits familiaux, superposition de documents ou de plans cadastraux contradictoires. Les résultats confirment la répartition des légitimités : les chefs coutumiers conservent une autorité sociale, tandis que la mairie et les services de l'État détiennent le pouvoir juridique. Cette

dualité favorise les contestations et les conflits de compétence, rejoignant les analyses de Mbianda (2020 : 31) sur les effets du manque de concertation, de l'absence d'harmonisation des informations foncières et du décalage entre normes juridiques et pratiques locales. Au-delà des dysfonctionnements institutionnels, les conflits sont alimentés par les stratégies des acteurs : spéculation foncière, ventes multiples de parcelles, rivalités successorales et recherche de rente. À Vélingara, ces pratiques se développent dans un contexte de forte pression foncière et de croissance urbaine, où la valeur économique croissante des terrains intensifie la concurrence. Ainsi, les conflits fonciers apparaissent comme le produit de l'interaction entre rapports de pouvoir, stratégies des acteurs et limites de la coordination institutionnelle.

3.4. Une gouvernance multi-acteurs privilégiant les modes alternatifs de résolution des conflits

Les conflits d'accès au foncier sont majoritairement réglés à l'amiable, avec l'appui de la mairie, avant tout recours aux juridictions. Ces résultats concordent avec ceux des périphéries de Kolda, où la médiation des chefs coutumiers, des chefs de quartier, de la mairie et des notables locaux prévaut (Diallo 2025 : 236). Des observations similaires ont également été rapportées dans d'autres régions du Sénégal (Coly 2020 : 94 ; Diallo & Touré 2021 : 21). De même, Sougnabé & Réounodji (2022 : 128) soulignent que les autorités coutumières et les leaders communautaires jouent un rôle important dans la gestion des différends grâce à leur légitimité locale. Toutefois, le cas de Vélingara invite à nuancer cette lecture. Le règlement à l'amiable permet certes d'apaiser rapidement les tensions et d'éviter des procédures judiciaires longues et coûteuses (Zonou 2016 : 124), mais ne garantit pas toujours une résolution durable des conflits. Les accords reposent souvent sur des compromis sociaux susceptibles d'être remis en cause lorsque les droits fonciers restent insuffisamment sécurisés. Il convient ainsi de distinguer le règlement d'un litige, qui met fin au différend à court terme, de sa résolution, qui suppose une sécurisation durable des droits et la prévention de nouveaux conflits. Aussi, les rapports de pouvoir qui structurent les sociétés locales influencent les décisions prises, qui peuvent défavoriser les femmes, les jeunes et les

migrants, dont l'accès aux instances de décision et aux ressources foncières reste limité. La recherche du consensus peut ainsi reproduire les inégalités sociales plutôt que les réduire. L'apport principal de cette étude est de montrer qu'à Vélingara, cette configuration pluraliste produit une gouvernance foncière ambivalente : les mêmes acteurs peuvent favoriser les doubles attributions et les conflits, tout en contribuant à leur résolution par la négociation. Cette hybridation se manifeste dans l'accès au foncier, la reconnaissance des droits et le règlement des conflits. Elle produit des compromis locaux à court terme, mais insuffisamment sécurisants sur le long terme, en raison des faibles mécanismes de coordination, de la précarité des droits et des inégalités d'accès. Ainsi, les commissions villageoises recommandées pour les espaces ruraux (Diongue 2022 : 194), doivent être adaptées aux réalités d'une ville moyenne comme Vélingara, marquée par la croissance démographique, la pression foncière et la diversité des usages.

CONCLUSION

L'objectif de cet article a été d'analyser les mécanismes de gouvernance foncière et les conflits d'accès au foncier dans les périphéries urbaines de Vélingara. Les résultats montrent que l'héritage et le don constituent des modes importants d'accès au foncier. Les doubles attributions, les conflits successoraux et les litiges liés aux délimitations des parcelles figurent parmi les principales causes déclarées des conflits. Ces derniers opposent majoritairement des particuliers. Le règlement à l'amiable et l'intervention municipale sont privilégiés par rapport à la justice. Cette configuration pluraliste facilite la résolution de proximité des différends. Toutefois, lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une coordination efficace et d'une formalisation des droits, elle peut entretenir l'incertitude foncière et favoriser la réapparition des conflits. Les mécanismes de proximité sont socialement accessibles et permettent un règlement rapide, mais leur faible formalisation limite leur capacité à sécuriser durablement les droits. L'originalité de ce travail réside dans l'analyse du cas de Vélingara, une ville moyenne sénégalaise encore peu documentée. Ses périphéries se situent à l'interface des dynamiques rurales et urbaines, dans un contexte de forte

pression foncière. Contrairement à une lecture opposant gouvernance coutumière et institutionnelle, les résultats montrent que cette pluralité augmente simultanément les capacités de régulation de proximité et les risques de contradiction institutionnelle lorsque la coordination demeure insuffisante. Au demeurant, ce travail présente des limites liées au caractère restreint de son périmètre (Vélingara), à sa méthodologie (substitution de ménages) et à ses données basées essentiellement sur les perceptions des enquêtés. Ces limites affectent la représentativité statistique des résultats et restreignent leur généralisation à d'autres contextes régionaux ou populations. En perspective, la coordination des acteurs, la sécurisation foncière et une plus grande inclusion des groupes vulnérables constituent des priorités pour une gouvernance équitable et un développement durable des périphéries urbaines.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD), 2023. *Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5)*, rapport global définitif, 541 p.

BAWA Anissou 2017. *Mutation des périphéries urbaines au sud du Togo. Des espaces ruraux à l'épreuve du peuplement et de la marchandisation des terres*, thèse de doctorat, Université de Montpellier, Montpellier, 239 p.

CISSÉ Oumar, 2022. *Les défis de l'urbanisation à Dakar, Planification territoriale, assainissement, transport public et logement social*. Sénégal, Friedrich-Ebert-Stiftung, 56 p.

COLY Ibrahima, 2020. *L'urbanisation et ses conséquences en basse Casamance*, thèse de doctorat de Géographie, FLSH, UCAD, 373 p.

DATHUS Vosh & TAMRU Bezunesh, 2017. « La production foncière informelle dans les périphéries de Port-au-Prince. Cas de Canaan 2 (Commune de la Croix des Bouquets) et de Boko (commune de Gressier) », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, p. 167-192.

DIALLO Mamadou Aguibou & TOURE Lamine, 2021. « Tensions urbaines et conflits dans les quartiers

spontanés en Casamance : le cas de Néma II à Ziguinchor », premier numéro de la *revue internationale des sciences économiques et sociales* (RISES), p. 39.

DIALLO Yaya, 2025. *Gouvernance foncière dans une ville secondaire du Sénégal : observations à partir de l'exemple de Kolda*, thèse de doctorat de Géographie, UASZ, 280 p.

DIALLO Yaya, 2026. « Stratégies d'accès et sécurisation foncière en périphérie de Kolda (Sénégal) », *Revue Akiri*, mars 2026, volume 4, numéro 2, p. 778-794.

DIENE Oumar, 2010. *La production de l'espace dans un village traditionnel rattrapé par l'urbanisation. L'exemple de Yoff dans la proche banlieue de Dakar au Sénégal*, thèse de doctorat de troisième cycle de géographie, Dakar, UCAD, FLSH, 338 p.

DIONGUE Momar, 2013. « La périurbanisation dakaroise : une intégration fonctionnelle sans conditions des espaces périphériques dans la métropole ? », dans BA Abdoul-Hamet et LOMBARD Jérôme. (dir.), *Dynamiques de développement et enjeux de gouvernance territoriale*, Paris, Harmattan, Institut de la ville et du développement, p. 265-276.

DIONGUE Momar, 2022. « La commission villageoise et la gouvernance des lotissements administratifs dans les périphéries de Dakar (Sénégal) : acteurs, enjeux et logiques de transformation de l'espace ». *Revue Espaces Africains*, volume 1, numéro 2, Varia, décembre 2022, p. 191-210. Disponible sur : <https://espacesafricains.org/archives>.

DIONGUE Momar, LAVIGNE DELVILLE Philippe & FAYE Ibrahima Diouf, 2025. *À la recherche des normes pratiques de la gouvernance foncière communale. Affectations, régulations et lotissements dans six communes périurbaines*. Presses Universitaires de Dakar, 181 p.

DJIRÉ Moussa & TRAORÉ Kader, 2008. *Assurer la sécurisation légale des transactions foncières : quel rôle pour les intermédiaires et facilitateurs ? Études de cas en zones péri urbaine et dans le Mali-Sud*, Working Paper Bamako, FAO, 70 p.

DURAND-LASSERVE Alain, DURAND-LASSERVE Maïlis & SELOD Harris, 2015. *Le système d'approvisionnement en terres dans les villes d'Afrique de l'Ouest, l'exemple de Bamako*, coédition de l'Agence Française de Développement et de la Banque Mondiale, Washington, 106 p.

EDDAZI Fouad, 2011. *Planification urbaine et intercommunalité*, thèse de doctorat, Université d'Orléans, 757 p.

GOMIS Joseph Samba, 2021. « Quand la débrouille des habitants pallie une politique urbaine défaillante : l'extension de l'habitat informel dans l'agglomération de Ziguinchor (Sénégal) ». *Géoconfluences*, p. 6.

HETCHELI Follygan, DANDONOUGBO Iléri & DJERGOU Goumpouguini, 2018. « La rente foncière et ses implications socio-économiques à Agoenyivé, périphérie nord de Lomé (Togo) », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, n° 4, juin 2018, p. 6-23.

KA Ibrahima, 2017. « Étude régionale sur les marchés fonciers ruraux et les outils de régulation en Afrique de l'ouest : Note récapitulative pour le Sénégal », Dakar, IPAR, p. 35.

KONAN Kouassi Toussaint, JAH Armand Josué & KOFFI Brou Emile, 2018. « Les enjeux de la production du foncier urbain par les détenteurs de droits coutumiers dans les communes de Cocody et d'Abobo (district d'Abidjan, Côte d'Ivoire) », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, Numéro 4 Juin, ISSN 2521-2125, p. 24-36.

MBIANDA Armel Florent Kemajou, 2020. *Comprendre la construction des périphéries urbaines à Lomé et Yaoundé*, thèse de doctorat, École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), 243 p.

NYASSOGBO Kwami Gabriel, 2010. « Les contraintes de l'étalement urbain ou l'absence de politique urbaine dans les villes du Togo : l'exemple de Lomé », *Revue de Géographie du LARDYMES*, 4^e année, n° 5, Université de Lomé, Lomé, p. 106-126.

OCDE/CEA/BAD, 2022. *Dynamiques de l'urbanisation africaine en 2022, Africapolis, une nouvelle géographie urbaine*, 208 p.

ONU-HABITAT, 2018. *L'état des villes africaines : la géographie de l'investissement africain*, 323 p.

SOLLY Boubacar, SY Oumar, MBALLO Issa & DIEYE El Hadji Balla, 2020. « Analyse de la croissance spatiale de la ville de Kolda entre 1965 et 2019 ». Revue Ewash & Ti Journal, 2020, volume 4, numéro 3, p. 411-419. Disponible sur : <http://revues.imist.ma/Journal=ewash-ti/>, (consulté le 13 juin 2026).

SOUGNABE Pabamé & REOUNODJI Frédéric, 2022. « Mécanismes de prévention et de gestion des

conflits au Tchad », *Afrique contemporaine* 2022/2, n° 274, p. 123-145.

YAPI-DIAHOU Alphonse, KOFFI-BROU Émile & KOFFIDIDIA Adjoba Marthe, 2014. « La production du sol à Abidjan : du monopole d'État au règne du privé », dans Chaléard, Jean-Louis (dir.), *Métropoles aux Suds, le défi des périphéries ?* Paris, *Karthala : Hommes et Sociétés*, p. 385-396.

ZONOU Bienvenu, 2016. *Interactions entre problématiques foncières et identités socio-territoriales dans l'Ouest du Burkina Faso*, thèse de doctorat en Géographie, Université Toulouse 2, 352 p.

AUTEURS

Yaya DIALLO

Docteur en Géographie

Chercheur associé au Laboratoire de Géomatique et d'Environnement (LGE)

Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ), Kolda, Sénégal

Courriel : y.diallo795@zig.univ.sn

Sécou Omar DIEDHIOU

Docteur en Géographie,

Chercheur associé à l'UMR CNRS 6590, Espaces et Sociétés (ESO), IGRARUN, Campus du Tertre, BP 81227, 44312 Nantes cedex 3

Nantes Université, France

Courriel : Secouomar13@yahoo.fr

Oumar SY

Enseignant-chercheur, professeur titulaire des universités de classe exceptionnelle

Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ), BP : 523 Ziguinchor, Sénégal

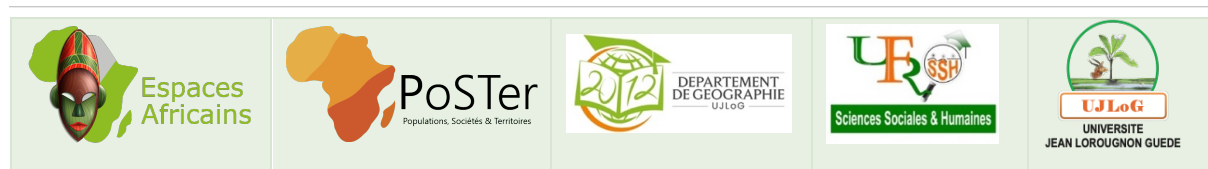
Laboratoire de Géomatique et d'Environnement (LGE)

Courriel : osy@univ-zig.sn

AUTEUR CORRESPONDANT

Yaya DIALLO

Courriel : y.diallo795@zig.univ.sn



© ÉDITION ÉLECTRONIQUE

URL – Revue Espaces Africains : <https://espacesafricains.org/>

Courriel – Revue Espaces Africains : revue@espacesafricains.org

ISSN : 2957-9279

Courriel – Groupe de recherche PoSTer : poster_ujlog@espacesafricains.org

URL – Groupe PoSTer : <https://espacesafricains.org/poster>

© ÉDITEUR

– Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer) de l'UJLoG

– Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) – Daloa (Côte d'Ivoire)

© RÉFÉRENCE ÉLECTRONIQUE

Yaya DIALLO, Sécou Omar DIEDHIOU & Oumar SY, « *Gouvernance foncière et conflits d'accès à la terre dans les périphéries urbaines de Vélingara (Sénégal)* », Revue Espaces Africains, Numéro 2 | 2026, Numéro thématique, ISSN : 2957-9279, mis en ligne le 30 septembre 2026, p. 26-43.

INDEXATIONS INTERNATIONALES DE LA REVUE ESPACES AFRICAINS

	Voir impact factor : https://sjifactor.com/passport.php?id=23718
	Voir la page de la revue dans Road : https://portal.issn.org/resource/ISSN/2957-9279
	Voir la page de la revue dans Mirabel : https://reseau-mirabel.info/revue/15151/Espaces-Africains
	Voir la revue dans Sudoc : https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1//SRCH?IKT=12&TRM=268039089
	Voir la revue dans HAL : https://hal.science/search/index/?q=Espaces+Africains+%28Revue+des+Sciences+ Sociales%29&rows=30&page=1